

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNAT TOURISME LIGUE

## **1 DÉFINITION**

La Ligue Grand-Est met en compétition pour l'année 2023 les Championnats Tourisme pilotes et passagers (ères).

Ces championnats sont ouverts, aux Clubs affiliés à la F.F.M ainsi qu'aux membres de ceux-ci, dépendant de la Ligue Grand-Est.

## **2 DURÉE**

Ces Championnats prennent effet le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et se termineront le 31 octobre 2023, permettant ainsi d'établir les classements officiels en fin d'année.

## **3 ÉPREUVES**

**Sont considérés comme épreuves comptant pour les Championnats :**

- ▶ Toutes les manifestations inscrites au calendrier National FFM et International FIM Tourisme dans la période du Championnat.
- ▶ Kilométrage pris en compte : domicile du concurrent.

**Sont pris en compte également les Rallyes Touristiques organisés par un club affilié à la FFM ainsi que la participation à la balade annuelle TO LMGE.**

- ▶ Kilométrage pris en compte : domicile du concurrent plus kilométrage rallye.

N'est pas pris en compte la participation à une épreuve organisée par le club auquel appartient le concurrent.

Le terme « Moto » définit dans les statuts fédéraux : motocyclette, scooter, cyclomoteur et d'une façon générale tous les engins terrestres à 2, 3, 4 roues équipés d'un guidon et propulsés par un moteur et conforme au code de la route.

## **4 CONCURRENTS**

Ce Championnat est ouvert à tous les adhérents des Clubs Motocycliste affilié à la Ligue Grand-Est.

## **5 CARNETS DE ROUTE**

Des carnets de route individuels édités par la Ligue Grand-Est ou la FFM, seront expédiés sur demande. A charge aux concurrents détenteurs de ce carnet de le faire viser sur le lieu des épreuves.

Pour être pris en considération, les carnets de route devront être remplis intégralement en lettres majuscules avec le tampon de l'organisateur.

Une seule participation retenue par semaine, les cas de périodes ne seront pas retenus.

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNAT TOURISME LIGUE

## 6 LES POINTS

Les Championnats se feront par addition des points obtenus par les pilotes et passagers (ères) des membres de chaque Club qui participent aux épreuves.

Les championnats individuels se feront par addition de points acquis lors des épreuves comptant pour celui-ci. Ils donneront lieu à un classement pilotes et passagers (ères) séparés.

Le seul point de départ de ces déplacements pour toute l'année sera le domicile du concurrent à la date du début du Championnat (contrôle possible par la Ligue).

Le kilométrage de chaque sortie sera calculé sur le site Internet Via Michelin à partir de l'adresse postale du concurrent, pour un trajet de type conseillé par Michelin et pour une destination égale à la commune d'organisation de l'épreuve.

► **Points attribués : Pilotes :1Km= 1 point.**

► **Passagers (ères) 1Km= 1 point**

Le calcul des distances relève de la compétence du Délégué Ligue Tourisme (sa décision est sans appel).

## 7 CONTROLE ADMINISTRATIF

Aux contrôles d'accueil de la manifestation, les concurrents devront présenter leur carnet de route ainsi que leur licence FFM valable pour l'année de ce championnat.

Toute tentative de validation d'un trajet non effectué en moto entraînera la disqualification définitive du concurrent sur les championnats.

**Les carnets de route individuels seront à retourner à :**

► Mr Remi DILLET  
5 rue du Bordelais  
51190 AVIZE

**au plus tard le 31 OCTOBRE 2022.**

## 8 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les 3 premiers concurrents de chaque classement\* pilotes et passagers recevront une coupe offerte par la Ligue Grand-Est lors de la cérémonie de la remise de prix de la Ligue Grand-Est.

**\* Détail des classements :**

- National et international - Pilote et passager (cumul)
- Club
- 1<sup>ère</sup> Féminine pilote
- Podium au Championnat de France de Tourisme FFM.

## 9 GÉNÉRALITES

Tout cas de litige sera examiné par la Commission de Tourisme de la Ligue Grand-Est et sa décision est sans appel.

Validé par la commission Tourisme à AVIZE le 05 janvier 2023